RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/03/2020
004-210400479-20200304-DE_2020_011-DE

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :
Alpes de Haute-Provence
Arrondissement :
DIGNE LES BAINS
Canton :
DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE 2020 011

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 mars 2020

Nombre	
de Conseillers en exercice	12
de Présents	10
de Votants	10

L'an deux mille vingt et le quatre mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

SEA 2019 Vote du compte de gestion - ea_champtercier

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSE Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis
Absents : Patrick BERTIN
Excusés : Thierry JAUFFRED
Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Madame Aude AMAUDRIC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 26/02/2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de AILHAUD-BLANC Régine

Après s'être fait présenter le budget unique du service eau et assainissement de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CHAMPTERCIER, les jour, mois et an que dessus.

POUR :10 **ABSTENTION :0** **CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Transmise au Représentant de l'État Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC